

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÛL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Participation au projet DEMOS

Le dispositif Démos vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre, par tous moyens. Ce dispositif constituera également un projet culturel fédérateur entre toutes les communes y ayant adhéré et issues du territoire de la communauté d'agglomération étendue depuis le 1er janvier 2017 (Châtellerault, Naintré, Thuré/Scorbé Clairvaux, Dangé Saint Romain et alentours, La Roche Posay et alentours.

La Ville de Châtellerault souhaite s'inscrire dans ce projet porté par la CAPC, avec comme partenariat opérationnel l'Orchestre Poitou Charentes (OPC). C'est ainsi que 3 groupes de 15 enfants ont été constitués : Ozon, Renardières et MPT/Minimes. Chaque groupe bénéficie d'un apprentissage autour d'une esthétique, respectivement les bois, les cuivres, les cordes. Les répétitions ont lieu soit dans les salles d'activités des maisons de quartiers, soit dans les salles mises à disposition par les écoles.

Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif sont accompagnés pendant les 3 années par des acteurs sociaux et socio-culturels de proximité. Cette action contribue, entre autres, à soutenir la fonction parentale et trouve donc pleinement sa place dans la politique enfance et jeunesse conduite par la collectivité.

Chaque commune accueillant le dispositif est sollicitée à hauteur de 3000 € afin de contribuer au financement de l'opération annuelle.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 12

page 2/2

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à compter de 2017 une subvention de 3 000 € par an, sur 3 années,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 33/657351/5100

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

